

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE l'OISE

COMMUNE DE CHOISY AU BAC



REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure
d'autorisation « eau » i CEE et Loi sur l'eau
(IOTA)

relatif à : • une demande d'autorisation environnementale
relative au renforcement du système d'endiguement
au droit du site de Compiègne et Choisy au Bac
de la société OPELIA HEALTHCARE INTERNATIONAL
• une demande de permis d'aménager

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

Enquête relative à :

- demande d'autorisation environnementale : projet de renforcement du système d'endiguement au droit du site de Compiègne et Choisy au Boc de la société OPELLA HEALTHCARE INTERNATIONAL
- demande de permis d'aménager

En exécution de l'arrêté du 11 décembre 2023

de Monsieur le préfet de l'OISE

je, soussigné(e), M. Alain GIARDI, Commissaire enquêteur

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 24 feuillets, pour recevoir pendant une durée de :

33 jours, du 8 janvier 2024 au 9 février 2024 inclus

les 8 janvier 2024 de 14h à 17h et de Compiègne

17 janvier 2024 de 9h à 12h et de Choisy au Boc

27 janvier 2024 de 9h à 12h et de Compiègne

9 février 2024 de 14h à 17h et de Choisy au Boc

les observations du public.

A Choisy-au-bac

le 8 janvier 2024

signature



Première journée :

le 8 janvier 2024 de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h00

1 - Observations de M⁽ⁿ⁾

Voir suite pages suivantes

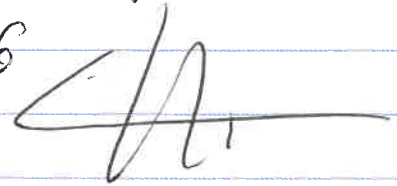


2^{ème} permanence du Commissaire
enquêteur (1^{ère} permanence à Maisie
Choisy-au-buc 17 Janvier 2024 9h00-12h00

Ce jour 17 Janvier 2024 à 9h00
ouvrons la permanence en mairie
de Choisy-au-buc afférente à
l'enquête publique visée en page 1
du présent registre.
Ayant constaté qu'aucune observation
du public n'a été faite consignée
dans le présent registre jusqu'à
ce jour, ni document, ni courrier
adressé ou déposé à mon intention.

Le Commissaire
Enquêteur

D. G.



le 17 Janvier 2024

Cher Monsieur, je suis venue me documenter.
C'est intéressant. J'attends que
SANOFI va réaliser un
ouvrage pour protéger le Secteur,
Tout en se préoccupant de
la flore, la faune et surtout par
effort aux niveaux d'eau, à
réviser dans le futur par le Cours
d'eau AISNE, ce qui m'a été
rassurée par mon habitation,
actuelle située au Hameau de
qui subit les caprices de l'eau

Chantal Caillet VERRIER

Ob 11

Le même jour 17 Janvier 2024 à 12h00
me Monsieur JIN et la présente permanence
du Commissaire enquêteur, ayant
constaté qu'une personne s'étant
venue demander des informations
sur le projet d'endiguement de la
rivière de la / Sanofi (voir
ci-dessus):

Le Commissaire Enquêteur

D. G.

le 27 janvier 2024

J'ai bien noté que le remplissage du bassin de compensation se fera par tranche de 0,50 m et que par conséquent les cuves inférieures - la cuve centennale - seront compensées (ex celle de 1993 et 1995)

J'émet un avis favorable à ce dossier qui doit apporter une amélioration au système existant

Daniel Boilet



Obs
(2)

4^{ème} permanence du Commissaire Fugère
(2^{ème} en mairie de Choisy-au-Bac)
9 Février 2024 de 14h00 à 17h00

Ce jour 9 Février 2024 à 14h00
en mairie de Choisy-au-Bac
durant la 4^{ème} permanence afférente
à l'enquête de publicité mise en
page 1 du présent registre.
Ayant constaté qu'une personne
(M. Daniel BOILET) avait commis
une observation de poids la précédente
permanence en mairie de Choisy-au-Bac
le 17 Janvier 2024, aucun commissaire
ne m'ayant été transmis ce
jour.

Le Commissaire
Fugère
AF

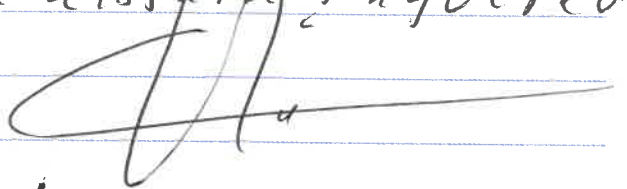
Ce même jour à 17h00 mettons fin à cette
4^{ème} permanence ^{tenue} dans le cadre de la
présente enquête de publicité. Aucune
personne ne s'étant présentée à ce lieu,
ni aucun courrier adressé à mon intention
ne m'ayant été remis. La mairie de
Choisy-au-Bac étant désormais fermée au
public pour cette journée, disant que le présent
registre est clos, l'enquête se poursuivra
jusqu'à l'extinction de ce même jour (minuit / 0h00)

Voir aussi mention au verso p. 6

Le Commissaire Fugère
AF

Portons également mention sur le présent que au terme de la permanence du 9 Février 2024, Mme SIMON représentant la société Opella / Surofi nous a remis une version « papier » des versions corrigées des pièces suivantes des Permis d'Aménager sur les communes de Compiègne et de Choisy-au-Bac :
Joumualises Cerfa - Pièces PA1 et PA2. Ces pièces sont à la destination du service Instructeur DDT orse bureau de l'environnement pour compléter la version dématérialisée de ces documents déjà transmise à ce bureau par Mme SIMON le 2 Février dernier.
Joignons ces documents au présent registre par transmission au service/bureau concerné de la DDT/orse.

A l'in BIANCHI
Commissaire Fugère



Le 9 Février 2024 à (9h00 heures) (Minuit)

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M. Alain GIAROLI

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,

du 8 Janvier 2024 au 9 Février 2024

de _____ heures à _____ heures

et de _____ heures à _____ heures

~~Aux heures d'ouverture de la mairie de Choisy-au-Rue (Oise)~~

Les observations ont été consignées au registre par Deux personnes (pages nos 3 à 4).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du _____ de M. _____

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____

voir également mention en page 6 du présent
P Documents joints par transmission
au service instructeur DDT OISE)

signature



Le présent registre ainsi que les _____ pièces
qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, (DDT Beuvrais)

le 23 Février 2024 ^{dépôts}

à M. Christophe VALLIET

Voir mentions de clôture en page 17.

Chef de Bureau
Environnement

Rapport et conclusions de l'enquêteur sont annexées au présent registre